



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 3 décembre 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.150

Garantir une évaluation impartiale des réclamations fiscales

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

La motion est retirée.

Berne, le 3 décembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général